



Swiss Moto Legend Trophy (SMLT) 2020

1. Organisation

La FMS organise une coupe pour motos anciennes de compétitions aux manifestations suivantes :

- | | | |
|------------------------|------------------------|----------------------------------|
| • Pannisières (F) | 09 / 10 mai 2020 | / quatre montées 2 courses |
| • Marchaux (F) | 13 / 14 Juin 2020 | / quatre montées 2 courses |
| • Boécourt | 04 Juillet 2020 | / deux montées 1 course |
| • Boécourt | 05 Juillet 2020 | / deux montées 1 course |
| • Petit Abergement (F) | 18 / 19 Juillet 2020 | / quatre montées 2 courses |
| • Marlhes (F) | 15 / 16 août 2020 | / quatre montées 2 courses |
| • Frangy (F) | 12 / 13 septembre 2020 | / quatre montées 2 courses |
| • Schallenberg | 19 / 20 septembre 2020 | / deux montées 1 course (Finale) |

2. Participants / Licences

Pour participer au championnat FMS, le pilote et le copilote doivent obligatoirement être en possession d'une licence FMS annuelle où licence 1 manifestation qui peut être délivrée sur le site de la manifestation (la licence 1 manifestation participe aussi au championnat, ceci est une exception réservée au Swiss Moto Legend Trophy).

3. Conditions d'admission pour motos

Seules les motos construites ou modifiées pour participer aux courses sont habilitées à participer à la Coupe.

Catégorie solo sans distinction de cylindrée des années : 1977 jusqu'à fin 1999

4. Inscriptions à la Coupe

Les demandes d'engagement accompagnées du montant d'inscription de l'organisateur devront parvenir impérativement 30 jours avant la date de la manifestation. **Attention pour les courses se déroulant en France, il faudra s'inscrire pour le 31 mars 2020 afin d'être certain d'y participer.**

L'organisateur devra confirmer leur acceptation aux pilotes dans les huit jours suivant la date limite des engagements. Les numéros de course (904 à 999) seront attribués **selon le listing de la FMS**. Les trois premiers de la saison 2019 porteront les numéros 901 à 903.

5. Prix des inscriptions aux courses 2020

Les inscriptions des courses organisées sur France sont fixées à 170 euros. Pour les deux courses de Boécourt, l'inscription est fixée à 220 CHF et pour la course du Schallenberg Classic, l'inscription est de 160 CHF.

Pour les manifestations du Petit Abergement, de Boécourt et du Schallenberg, les inscriptions sont à payer sur le compte bancaire avant la manifestation. Pour Pannisières, Marchaux, Frangy et Marlhes vous pouvez payer sur place lors de la manifestation.

6. Equipement obligatoire

- Casque intégral (homologué ECE- 22.05)
- Combinaison de cuir une pièce selon catégorie Vintage.
- Protection dorsale homologuée
- Gants en cuir
- Bottes de cuir

Le contrôle de l'équipement fait partie intégrante de la procédure de contrôle de la moto ou du contrôle technique mis en place par l'organisateur. Lors du départ, l'organisateur est tout à fait en droit de contrôler toute partie de l'équipement de l'un ou l'autre concurrent.

7. Vérifications Administratives et Techniques

Chaque pilote devra obligatoirement se présenter aux opérations de vérifications administratives avec sa confirmation d'engagement.

La couleur des numéros est libre à condition que les dimensions restent réglementaires et leur contraste soit suffisant pour être lisible.

Catégorie solos les slicks et slicks retaillés sont interdits. Seul les pneus route homologués seront acceptés. Les pneus pluies sont acceptés.

Les vis et boulons de toutes sortes (remplissage, vidange d'huile et contrôle de niveau) doivent être sécurisés au moyen de fils de fer ainsi que les cartouches de filtre à huile et les bouchons de carter à huile.

Le compteur de vitesse ou tout autre appareil qui permet d'aider le pilote pour la régularité ne sont pas autorisés.

Le seul liquide de refroidissement autorisé, est de l'eau pure ou l'eau mélangée à de l'alcool éthylique. Tout autre additif est interdit. La mousse dans le réservoir n'est pas obligatoire au vu de l'âge des motos.

Les béquilles centrales et latérales doivent être enlevées.

Le niveau sonore sera de 102 dB/A maximum selon la méthode FIM.

8. Classements

Le classement par épreuve de la catégorie solo et sera établie en tenant compte de la plus petite différence de temps réalisée entre les deux manches. (Régularité).

En cas d'égalité, c'est la moto la plus ancienne qui sera la mieux classée et s'il devait toujours avoir égalité, c'est le pilote le plus âgé qui sera alors avantagé.

9. Attribution des points

1 ^{er}	25 points	6 ^{ème}	10 points	11 ^{ème}	5 points
2 ^{ème}	20 points	7 ^{ème}	9 points	12 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	16 points	8 ^{ème}	8 points	13 ^{ème}	3 points
4 ^{ème}	13 points	9 ^{ème}	7 points	14 ^{ème}	2 points
5 ^{ème}	11 points	10 ^{ème}	6 points	15 ^{ème}	1 point

Les règlements Course sur route, Championnat Suisse de la Montagne, Contrôle Technique Solos & Sidecar courses de côte 2020 peuvent vous donner d'autres informations.

